



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.20/2006/8/Add.1
8 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts des comptes nationaux

Huitième réunion

Genève, 25-28 avril 2006

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

LE SECTEUR INFORMEL: PLAN ANNOTÉ D'UN NOUVEAU TEXTE
POUR LE *SCN DE 1993, REV. I*¹

Document présenté par la Division de statistique de l'ONU

La réunion est organisée conjointement avec Eurostat et l'Organisation
de coopération et de développement économiques

RÉSUMÉ

1. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a conclu qu'un chapitre du *SCN de 1993, Rev. I* devrait être consacré à un examen approfondi du secteur informel. On trouvera ci-après un plan annoté du contenu éventuel d'un tel chapitre.

¹ Cette communication a été établie par Ivo Havinga (Division de statistique de l'ONU) et Carol Carson (Chef du projet d'actualisation du SCN) aux fins de la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, tenue du 30 janvier au 8 février 2006 à Francfort, et pourrait faire l'objet de modifications à l'issue de la réunion. Les opinions figurant dans le présent document sont celles de l'auteur et ne doivent pas nécessairement être considérées comme étant celles de l'Organisation des Nations Unies. Vu Viet a collaboré à l'élaboration de la série de documents présentés par la Division de statistique en 2005. Les auteurs ont bénéficié des observations et du concours de Ralf Hussmanns du BIT.

2. Ce projet de plan a pour but d'indiquer les sujets qui pourraient être traités, ainsi que quelque chose des données qui pourraient être incorporées. Il ne prétend pas à l'originalité et s'inspire abondamment de la littérature existante. Il est censé servir de point de départ pour des discussions au sein du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale puis, avec les observations de ce dernier, être soumis à l'examen du Groupe de Delhi et de l'OIT.

Les annotations sont entre crochets

I. Introduction [Le responsable de la publication propose que chaque chapitre commence par une «introduction» donnant une vue d'ensemble de son contenu. Ce plan expose les thèmes qui pourraient être abordés dans cette perspective.]

A. Le but de ce chapitre est de présenter des sujets utiles pour les comptables nationaux chargés d'établir des statistiques sur un sous-ensemble d'activités économiques occupant une place significative dans l'économie de nombreux pays et présentant un grand intérêt pour l'analyse et la formulation des politiques.

B. *Le SCN de 1993* présente la définition du secteur informel adoptée par la Conférence internationale des statisticiens du travail quelques mois à peine avant l'achèvement du volume. Il est noté dans le calendrier des travaux futurs (*SCN de 1993*, p. xliii) que la distinction entre activités formelles et informelles est largement reconnue comme utile, et indiqué que la poursuite de la collaboration avec l'OIT, qui est l'institution spécialisée la mieux à même de mener cette tâche à bien, doit figurer au calendrier des recherches futures.

C. Ce chapitre est organisé comme suit. [Esquisse des principales rubriques.] Sachant que des acteurs de plusieurs domaines différents interviennent dans les statistiques du secteur informel, ses auteurs tentent de retracer l'évolution historique du phénomène, d'évoquer des considérations conceptuelles et pratiques, et d'établir des parallèles et des oppositions de manière à créer des passerelles entre ces acteurs.

II. Le secteur informel: une perspective statistique d'ensemble

A. Les mots «informel» et «secteur» ayant plusieurs sens, cela a parfois été source de confusion, de tensions et de malentendus.

1. Informel: En tant qu'adjectif qualificatif de secteur, ce terme se réfère notamment i) à des unités non enregistrées et non prises en compte dans les statistiques officielles et ii) à des activités exécutées au sein d'unités de très petite taille ayant un très faible niveau d'organisation.

2. Secteur: Entré en usage dans le courant des années 70 en dehors des comptes nationaux, ce terme est devenu très populaire. Il a commencé à être utilisé dans les comptes nationaux, alors même qu'il ne correspondait pas tout à fait au sens strict de secteur institutionnel dans le SCN.

B. Le secteur informel peut, de l'avis général, être décrit en fonction des unités considérées. [Les paragraphes qui suivent sont extraits de la résolution de la quinzième

Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), paragraphes 5.1 à 5.3. Cités dans le *SCN de 1993*, ils sont encore valables.]

5. 1) Le secteur informel peut se caractériser, d'une façon générale, comme étant constitué d'unités produisant des biens ou des services avec l'objectif premier de créer des emplois et d'engendrer des revenus pour les personnes concernées. Ces unités opèrent typiquement à petite échelle, avec un faible niveau d'organisation et avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales, plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties formelles.

2) Les unités de production du secteur informel présentent les traits caractéristiques des entreprises de ménages. Les actifs fixes et les autres actifs qui sont utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent pas réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent rassembler les moyens financiers nécessaires, à leurs propres risques, et ils sont personnellement responsables, sans limite, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits dans le processus de production. Les dépenses de production sont souvent inséparables de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

3) Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne le sont pas nécessairement avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept d'activités du secteur informel devrait être distingué de celui des activités de l'économie cachée ou souterraine.

C. Le secteur informel revêt différentes formes dans différents pays, dans différentes régions d'un même pays et même au sein de zones géographiques plus restreintes. Il englobe différents types d'activités et d'entreprises et procède de motivations différentes. (Exemples concrets donnés notamment par Hussmanns, dans le tome 1 du document *Les comptes du secteur des ménages: concepts et calcul.*)

D. Le secteur informel se prête mal à des études statistiques.

1. Dimensions: Le secteur informel représente une part non négligeable de l'activité économique, en particulier dans les pays en développement et en transition. [Citer des estimations récentes, telles celles qui figurent dans le tableau 2.8 du document *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture.*]

2. Croissance et évolution: Le secteur informel a non seulement gagné en ampleur au cours des dernières décennies, mais il a pris des formes et occupé des espaces inattendus à la suite de la restructuration des secteurs d'activité, de la mondialisation

et des crises financières. [Exemples tirés notamment du document de la CEE *Non-Observed Economy in National Accounts: Survey of Practices.*]

3. Unités: Les unités du secteur informel se prêtent mal à des mesures: nombreuses et de petite taille, mobiles, sujettes à des rotations et à des cycles saisonniers et comptabilité sommaire. Des progrès importants ont été faits ces dernières années dans le sens d'une modification des techniques d'enquête classiques et de la mise au point de méthodes nouvelles (voir la section V).

E. Le secteur informel présente un intérêt politique considérable dans de nombreuses parties du monde.

1. Directement ou indirectement, il est lié aux grands objectifs du développement que sont l'accroissement de la production, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. [À développer.]

2. Les caractéristiques du secteur informel jouent un rôle décisif dans la conception et la mise en œuvre de programmes particuliers d'aide et d'assistance. [Exemples.]

III. Définition du secteur informel

A. Au cours des années 80 et au début des années 90, les chercheurs ont tenté à plusieurs reprises de définir des critères permettant de faire la distinction entre activités formelles et activités informelles (ou traditionnelles/non organisées comme on les appelait parfois). De même, des utilisations pratiques ont été faites de ce concept (comme dans l'enquête conduite par la CEE en 1991 sur les méthodes appliquées par les pays pour évaluer les activités cachées et informelles dans les comptes nationaux).

B. La quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), tenue en janvier 1993, a approuvé une résolution donnant une définition internationale standard du secteur informel. [Cette section, et en particulier les points 2 et 3, s'inspire largement du *Manuel sur la mesure de l'économie non observée.*]

1. Contexte: La résolution décrit le secteur informel en termes généraux et définit un cadre dans lequel les pays pourraient formuler leurs propres définitions opérationnelles (*Manuel sur la mesure de l'économie non observée*).

2. Point de départ: Le secteur informel est limité aux activités qui correspondent à la délimitation de la notion de production du SCN.

3. Définition première par rapport aux entreprises: Le secteur informel comprend les entreprises de ménages non constituées en sociétés qui sont ...

- a. Des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte (soit toutes ces entreprises soit celles qui ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale);

- b. Des entreprises d'employeurs informels (ou celles qui sont en dessous d'un niveau déterminé d'emploi et/ou ne sont pas enregistrées et/ou dont les employés ne sont pas enregistrés).
4. Dispositions supplémentaires: La résolution comprend des recommandations sur le champ des enquêtes et le traitement des cas limites.
- a. Les entreprises de ménages non constituées en sociétés travaillant exclusivement pour leur propre compte sont exclues du secteur informel;
 - b. Pour des raisons pratiques, la production agricole et les activités connexes sont exclues du champ des enquêtes sur le secteur informel (il est recommandé qu'elles soient mesurées séparément);
 - c. Pour des raisons pratiques, les pays ont eu le choix de ne recueillir des données que sur les zones urbaines, les zones rurales devant être prises en compte ultérieurement;
 - d. Les services professionnels et techniques devraient être inclus dans le secteur informel ou exclus de celui-ci sur les mêmes bases que les autres entreprises;
 - e. Les travailleurs à domicile devraient être inclus dans le secteur informel si les unités de production qu'ils constituent en tant que travailleurs indépendants ou pour lesquelles ils travaillent en tant qu'employés répondent aux critères établis pour les entreprises;
 - f. Les employés de maison rémunérés pourraient être inclus ou non selon les circonstances nationales mais, s'ils sont inclus, ils devraient être recensés séparément afin de faciliter les comparaisons entre pays. (Voir III.D.2 ci-dessous.)

C. Un groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel a été créé en 1997 comme «groupe de ville» sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU pour poursuivre les travaux dans ce domaine. Ce groupe, ou Groupe de Delhi, échange des données d'expérience sur la mesure du secteur informel, recueille des informations sur les pratiques en vigueur en matière de collecte des données, y compris les définitions et méthodes d'enquête utilisées par les pays membres, et recommande des moyens d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du secteur informel. [Exemples de travaux susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les comptes nationaux, par exemple méthodes utilisées pour estimer la contribution du secteur informel au PIB.]

D. Poursuite des travaux de l'OIT: La dix-septième CIST a présenté un cadre conceptuel de l'emploi dans l'économie informelle qui complète le concept d'emploi dans le secteur informel.

- 1. Une grille d'analyse de l'économie informelle: Cette grille, organisée autour des unités de production par type et des emplois par activité exercée, est utile pour

définir les segments de l'économie utilisatrice de main-d'œuvre. [Voir l'additif au présent plan.]

2. Une modification du champ du secteur informel conformément aux indications données par la quinzième CIST: les employés de maison rémunérés. Les ménages qui recourent à des employés de maison pour produire des services pour leur propre consommation ont été exclus des entreprises du secteur informel (sur une recommandation du Groupe de Delhi).

E. Dans la section du *SCN de 1993* sur «Le secteur des ménages et ses sous-secteurs», il est noté qu'il est important pour certains pays de pouvoir opérer une distinction entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie.

1. Ce texte (par. 4.159) renvoie à la résolution de la quinzième CIST qui propose une définition internationale normalisée du secteur informel à des fins statistiques et une annexe contient un extrait de cette résolution.

2. La brièveté de ce texte peut avoir été source de malentendus. [Donner davantage de précisions s'il apparaît que cela pourrait être utile.]

3. Les éléments de la définition et quelques commentaires, notamment des comparaisons et oppositions avec la terminologie correspondante du *SCN*, seront présentés dans un tableau ou une série de points. [À développer.]

F. Pour le *Rev. I*, ... [cette section pourrait évoquer les éclaircissements, thèmes à nouveau jugés prioritaires, mises à jour (au sujet des employés de maison rémunérés par exemple), propositions de modifications ou délimitations supplémentaires – couverture minimum pour la comparabilité internationale par exemple – qui pourraient émerger de l'actualisation.]

IV. Autres concepts. Le concept de production du secteur informel devrait être différencié des autres concepts auxquels il est parfois assimilé. [Cette section emprunterait beaucoup au *Manuel sur l'économie non observée*.]

A. Production illégale: La production illégale comprend la production de biens et de services dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi et les activités de production qui sont habituellement légales mais deviennent illégales quand elles sont exercées par des producteurs non autorisés. La grande majorité des activités du secteur informel fournit des biens et des services dont la production et la distribution sont légales. Exemples.

B. Production souterraine: La production souterraine consiste en activités qui sont productives dans le sens économique et légales mais sont volontairement dissimulées aux pouvoirs publics pour différentes raisons comme éviter de payer des impôts. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement exercées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail... Exemples. En résumé, bien que les activités du secteur informel et les activités de la production souterraine se recoupent parfois, ces concepts doivent être clairement séparés.

C. Production pour usage final propre: voir la section III.E.3.

D. Production non observée: La production non observée comprend la production informelle, la production illégale, la production souterraine, la production pour usage final propre et la production non prise en compte en raison des lacunes des programmes statistiques.

E. Économie informelle: Ce concept défini par l'OIT comprend l'économie informelle et l'emploi informel en dehors du secteur informel.

V. Mesure

A. Outre qu'elle est intéressante en soi, la mesure des activités du secteur informel aide à obtenir des mesures exhaustives du PIB et d'autres grandes variables.

B. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour enregistrer les activités du secteur informel. La ou les méthodes choisies dépendront des objectifs poursuivis. [Cette section emprunterait beaucoup au *Manuel sur la mesure de l'économie non observée.*]

1. Enquêtes sur la population active
2. Enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages
3. Enquêtes sur les entreprises du secteur informel
4. Enquêtes mixtes sur les ménages/entreprises du secteur informel

C. Ces dernières années, plusieurs pays ont fourni des efforts importants pour recueillir des données sur le secteur informel et introduit dans certains cas des techniques novatrices. Plusieurs de ces activités, dont les enquêtes mixtes sur les ménages/entreprises du secteur informel, pourraient être brièvement décrites. [Petits résumés des mesures prises par exemple en Afrique du Sud, en Inde, au Kenya, au Mexique ou en Tunisie d'après le document de l'OIT *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture.*]

D. D'autres estimations et indicateurs macroéconomiques de la contribution des entreprises (et des ménages producteurs) du secteur informel au PIB et à l'emploi dans le cadre du SCN pourraient être établis pour plusieurs domaines d'activité.

1. La segmentation des entreprises de ménages pourrait faire l'objet d'études plus poussées et d'applications ultérieures.
2. Des indications sur l'utilisation des données du secteur informel par les comptes nationaux contribueraient à enrichir les cadres conceptuels. [S'inspirer du chapitre du manuel consacré aux enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel.]

Des méthodologies sont en train d'être testées. [S'inspirer des documents du Groupe de Delhi, par exemple des documents de l'Inde et de la Namibie.]